

Les
Centraliens
ont du
TALENT!

projet
lauréat



ALUMNI

CENTRALE LYON

[DOSSIER DE CANDIDATURE]

Dossier de candidature au programme de sponsoring de l'Association des Centraliens de Lyon.

Charte de subventionnement par l'ACL

15 avril 2014

Dans le cadre fixé par ses statuts, l'ACL peut subventionner des initiatives ou des activités de ses membres.

L'Association alloue chaque année une enveloppe budgétaire fixe destinée à être distribuée au(x) projet(s) qu'elle aura jugé(s) dignes d'être soutenus financièrement et qui ont déposé un dossier de demande subvention dans le cadre des 3 appels à projets annuels qu'elle émet. Ses moyens sont donc limités et ces subventions doivent impérativement répondre aux critères suivants :

1. Aucune subvention individuelle n'est accordée.
2. Les subventions ne peuvent bénéficier qu'à des élèves ou à des diplômés ; les subventions à des organismes extérieurs au monde centralien ne sont pas autorisées, sauf dérogation explicite du CA.
3. Les bénéficiaires doivent être :
 - soit des groupements "organiques" déjà constitués d'élèves ou de diplômés (groupes régionaux / internationaux ou professionnels, BdE et autres associations étudiantes centraliennes) ;
 - soit des groupes informels "de projet" soutenus par un groupement organique. La subvention est alors versée au groupe organique à qui il appartient de l'attribuer au groupe de projet.
4. Les activités éligibles aux subventions doivent correspondre aux finalités de l'ACL et donc répondre aux critères suivants :
 - encourager la créativité et l'innovation,
 - contribuer à l'image de l'Ecole et de l'ACL,
 - comporter un élément d'exemplarité ou de promotion de la communauté Centralienne.
5. Le montant de l'enveloppe globale annuelle des subventions est déterminé sur décision du Conseil d'Administration, sans délégation possible.
6. L'ACL organise chaque année 3 sessions d'appel à projets via ses canaux de communication, dont les dates de clôture 2014 des dépôts des dossiers de demande de subvention sont le :
 - le 30 avril à minuit
 - le 31 juillet à minuit
 - Le 30 novembre à minuit

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 - contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

- Exceptionnellement, l'ACL pourra étudier un dossier déposé en dehors de ces périodes si elle estime que le caractère urgent et important du dossier le rend effectivement incompatible avec le calendrier annoncé.

Le répondant à un appel à projets souhaitant obtenir une subvention de l'ACL devra remplir le dossier de demande de subvention présenté en annexe de la charte. Tout dossier incomplet ou erroné sera automatiquement rejeté.

7. les subventions sont attribuées par la commission de subventionnement de l'ACL, laquelle est constituée :

- du président de l'ACL
- du trésorier de l'ACL
- d'un administrateur élu par le CA lors de la séance déterminant le montant de l'enveloppe annuelle global des subventions à distribuer.

Les subventions sont attribuées sur les critères suivants :

- la qualité et l'originalité des projets
- la motivation des candidats
- leur investissement personnel dans la recherche des financements nécessaires à la réalisation du projet.

8. Le montant total des subventions distribuer ne peut excéder celui de l'enveloppe attribuée par le CA à cette fin, sauf dérogation exceptionnelle du CA.

9. La commission se réunit durant les mois d'avril, aout et décembre, afin de répondre aux demandes de subventions avant les 31 mai, le 31 aout et le 31 décembre.

10. Les projets subventionnés devront signer une convention standard de partenariat (présentée en annexe) avec l'ACL fixant les obligations de l'organisateur.

11. Le rapport annuel à l'Assemblée Générale doit comporter la récapitulation des activités subventionnées dans l'exercice.

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 - contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -



Présentation de l'équipe

Nom de l'équipe projet ou de l'association :

.....
.....
.....

Date de création (du groupe, de l'association...) :

.....

Site Internet :

.....

Nom et prénom du responsable de projet :

Promotion :

Date de naissance :

Âge :

Adresse :

.....

Code postal Ville :

Tél. portable Tél. domicile :

E-mail :

Fonction dans l'équipe projet ou l'association :

.....

Etudes ou profession :

.....

Lieu d'études ou de travail :

.....

Nombre total de participant(es) au projet :

- au sein de l'équipe d'organisation :
- pour l'événement organisé (spectateurs si spectacle, engagés si compétition...) :

Avez-vous déjà bénéficié d'une subvention ACL ? oui non

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 - contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

Quand ?

Montant :

Comment avez-vous connu le dispositif de subvention de l'ACL ?

- Affichage
- Internet (précisez le site visité)
- Technica
- Newsletter (préciser l'émetteur)
- Bouche à oreille
- Presse
- Affiche ou support de communication d'un autre événement subventionné
- Autre (précisez)

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit individuel d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à : Association des Centraliens de Lyon, 36 avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY CEDEX \ Tél. 04 78 37 48 05 \ contact@centraliens-lyon.net

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 - contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

Membres de l'équipe

(Une case par membre)

Nom :

Prénom :

Date de naissance et Âge :

Promotion :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. portable Tél. domicile :

E-mail :

Fonction dans l'équipe :

Profession ou études :

.....

Lieu de travail ou d'études :

.....

Cette fiche peut être dupliquée en fonction du nombre de membres de l'équipe artistique.

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 -
contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

Fiche Projet

Nom de votre projet :

.....

Type de projet (spectacle, exposition, participation à un événement sportif...) :

.....

Présentation du projet (Décrivez ici votre projet. Que voulez-vous en faire ?) :

.....

.....

.....

À quel public s'adresse-t-il (précisez s'il s'adresse uniquement aux centraliens ou non) ?

.....

Votre expérience, votre parcours, vos projets et événements précédents :

.....

.....

.....

Date de début du projet : / / 20.....

Date de fin du projet : / / 20.....

Date(s) des principaux événements associés au projet (en particulier dates de représentation pour les spectacles, les conférences, l'ouverture pour les expositions...) :

.....

.....

Dans quel(s) lieu(x) ?

Pour quelle durée ?

Comment envisagez-vous d'utiliser la subvention ACL ? (logistique, location, décor / costumes, communication, production d'objets etc.) :

.....

.....

Informations complémentaires :

.....

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 - contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

Budget prévisionnel de votre Projet

Attention !

L'ACL rappelle qu'un budget équilibré présente un total des ressources égal au total des dépenses.

Aucun salaire ne peut figurer dans votre budget.

La fiche jointe peut être modifiée pour mieux coller à la réalité de votre projet.

DEPENSES

- Frais logistiques :

- > Location de locaux :

- > Autres (préciser lesquels et leurs montants) :

- Frais de représentation(s) :

- > Frais d'utilisation :

- > Frais de location :

- > Droits d'auteurs (SACEM, SACD) :

- > Autres :

- Autres frais :

- > Transports :

- > Matériels techniques :

- > Autres :

- Communication :

Production :

- Assurances :

- Autres dépenses (préciser) :

Total des dépenses

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 -
contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

RESSOURCES

- Apport personnel :

- Aides obtenues de sponsors ou parrainages publics ou privés (préciser lesquels et leurs montants) :

- Autres aides demandées auprès de sponsors ou parrainages publics ou privés :

- Recettes escomptées (préciser les types de recettes : billets, produits...) :

- Subvention ACL demandée

- Autres ressources (préciser) :

Total des ressources

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 -
contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

Eligibilité du projet

L'ensemble des conditions sont précisées dans la charte de subventionnement de l'ACL

Retrait des dossiers

Les dossiers de candidature peuvent être obtenus :

- par téléchargement sur www.centraliens-lyon.net
- par retrait au bureau de l'ACL :

Sur demande auprès du secrétariat de l'ACL

Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont à adresser tout au long de l'année à :

Association des Centraliens de Lyon

La commission d'attribution se réunit 3 fois par an :

- **au mois d'avril**
- **au mois d'aout**
- **au mois de décembre**

Pour toute dérogation à ce calendrier, merci d'en faire la demande explicitement lors de la remise du dossier et de préciser les enjeux de l'urgence de traitement du dossier présenté.

Tous les candidats à la subvention ACL seront prévenus par mail des décisions de la commission devant laquelle leur projet aura été présenté.

Je soussigné(e)

Responsable de projet

Déclare avoir pris connaissance de la charte de subventionnement de l'ACL et certifie exacts les renseignements fournis dans le présent dossier.

Date et Signature :

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 - contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

Convention associée à l'attribution de la subvention de l'Association des Centraliens de Lyon pour le projet

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

L'Association des Centraliens de Lyon,

Association à loi de 1901, dont le siège social est situé à la Maison des Ingénieurs 8 rue Germain 69006 LYON, immatriculée SIRET 779 846 872 00025 · APE 9499Z, représentée par Monsieur Michel BRIMBAL, en qualité de Président,

Ci-après dénommée « Association des Centraliens de Lyon » ou « l'Association » ou « l'ACL »

ET

XXX XXX

XXX, ayant son siège social : XXX, représentée par XXX, agissant en qualité de XXX ;

Ci-après dénommée "les Lauréats",

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les Lauréats ont exposé à l'ACL leur volonté de réaliser un projet nécessitant une aide financière, et ont soumis un dossier de candidature à l'ACL afin que celle-ci examine via sa commission d'attribution des subventions les conditions dans lesquelles l'ACL peut apporter une aide financière à ce projet.

L'ACL a estimé que le projet était éligible à recevoir une subvention au regard de sa charte de subventionnement et à sélectionné le projet des lauréats sur la base de critères qui lui son propre, afin que le projet reçoive une aide financière de sa part.

La présente convention décrit les conditions et engagements liés au versement de cette aide.

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue · 69134 ECULLY CEDEX · Tél. 04 78 37 48 05 · Fax 04 72 18 65 52 · contact@centraliens-lyon.net · www.centraliens-lyon.net ·

1- Engagements des lauréats

Communication

a) Pendant le projet

Les Lauréats s'engagent à faire apparaître le logo de l'Association des Centraliens de Lyon sur tous les supports de communication de leur projet (affiches, flyers, dépliants, si possible billetterie...).

En fonction de la nature du projet lauréat, un affichage complémentaire pourra être convenu entre les parties. Le logo est disponible au secrétariat de l'association.

Les Lauréats s'engagent à fournir une animation de l'événement par les réseaux sociaux de leur association et par le site de l'Association des Centraliens de Lyon en y postant des liens et des photos qui mettent en valeur l'événement et l'implication de l'association.

Lorsque le projet a une durée longue, de plusieurs mois, la fréquence sera adaptée : mensuelle ou tous les quinze jours. Cela pourra être plus fréquent, liberté étant laissée à l'initiative du projet

Lorsque le projet a une durée courte, moins d'une dizaine de jours, la communication sera quotidienne.

Une fréquence intermédiaire sera fixée conjointement pour les durées intermédiaires.

b) Après le projet et dans un délai de 2mois

Les Lauréats s'engagent à fournir à l'Association un article d'au moins 150 mots à paraître dans la revue Technica éditée par l'Association des Centraliens de Lyon, afin de communiquer sur leur projet (point en cours, compte-rendu, bilan,...) auprès des lecteurs de Technica. Une demande sera à cette fin formulée par l'ACL le cas échéant. Les Lauréats pourront toutefois refuser de fournir ce texte si la demande n'inclut pas un délai de rédaction et d'envoi de 2 jours ouvrés minimum.

Selon la nature du projet, la longueur de l'article pourra être portée à 500 mots minimum.

Les Lauréats s'engagent à fournir à l'Association une courte synthèse ludique et pédagogique sur « powerpoint » pouvant comprendre dessins, animations, photos afin de la mettre à disposition sur le site de l'ACL pour promouvoir les Centraliens Ont Du Talent.

Si la nature du projet le permet, les Lauréats s'engagent à fournir 20 photos prises lors de l'événement en vue d'une communication sur les réseaux sociaux et sur les supports de communication de l'ACL. Il est souhaitable que le logo de l'Association des Centraliens de Lyon soit visible sur de nombreuses photos.

Lorsque le projet bénéficie d'une couverture médiatique, les Lauréats s'engagent à fournir une synthèse revue de presse de l'événement

Lorsque le projet prévoit naturellement une video, il pourra être demandé une synthèse afin de la mettre à disposition sur le site de l'ACL pour promouvoir les Centraliens Ont Du Talent.

Les Lauréats s'engagent à partager avec l'ACL leurs contacts utiles autour de l'événement.

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 - contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

Aussi les lauréats devront fournir à l'Association des Centraliens de Lyon un rapport moral du projet qui pourra être réutilisé en tout ou partie dans le rapport annuel de l'Association présenté en Assemblée générale (voir le §Bilan plus loin).

- c) De un mois avant le projet à 3 mois après (si le projet est un événement d'une durée inférieure à un mois)

Les Lauréats s'engagent à faire la promotion de l'Association des Centraliens de Lyon sur le campus par tous moyens qui leur semble bon: affiche fournie par l'Association des Centraliens de Lyon , bouche à oreille, articles dans le journal du BDE, réseaux sociaux, etc.

Cette promotion se fera à coût nul ou quasi nul pour les Lauréats.

Justification des dépenses

Ils devront présenter les factures correspondant au projet et au montant de l'aide financière versée dans un délai de 6 mois suivant le courrier d'attribution de la subvention.

Dans le cas où la commission aurait prévenu le candidat que le versement de la subvention est conditionné à la présentation d'une facture, les lauréats devront présenter ladite facture avant le versement de la subvention.

Dans le cas où, à l'issue de ce délai, les lauréats n'étaient pas en mesure de fournir ces justificatifs, les sommes non justifiées devront être restituées à L'Association des Centraliens de Lyon.

Dissolution, résiliation

Les lauréats s'engageant à rembourser L'Association des Centraliens de Lyon en cas de dissolution de l'équipe, d'abandon du projet ou de non-respect du règlement.

En cas de modification du projet ou de composition de l'équipe, les lauréats devront en informer l'Association des Centraliens de Lyon. Si la modification est de nature à compromettre la bonne réalisation du projet, L'Association des Centraliens de Lyon pourra demander le remboursement des sommes versées.

Bilan

Les lauréats devront fournir à l'Association des Centraliens de Lyon un rapport moral du projet dans un délais de 2 mois suivant la fin du projet, lequel rapport pourra être réutiliser en tout ou partie dans le rapport annuel de l'Association présenté en Assemblée générale.

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - Tél. 04 78 37 48 05 - Fax 04 72 18 65 52 - contact@centraliens-lyon.net - www.centraliens-lyon.net -

2- Versement de la subvention de l'Association des Centraliens de Lyon

L'aide financière accordée par la commission d'attribution peut :

- être créditée sur le compte bancaire de l'Association porteuse du projet (RIB à fournir)
- être versée par chèque au nom de l'Association porteuse du projet.

Aucune aide personnelle ne peut être versée.

La commission d'attribution peut toutefois décider de ne verser la commission que sur présentation des factures des prestations pour lesquelles la demande de subvention a été formulée. Dans ce cas, la commission d'attribution en informera le lauréat au moment de communiquer sa décision quant au subventionnement de son projet.

Fait en 2 exemplaires, le XX/XX/XXXX

A Ecully,

Pour l'Association des Centraliens de Lyon

Pour XXX

Association des Centraliens de Lyon

Bureau & adresse postale : 36 avenue Guy de Collongue • 69134 ECULLY CEDEX • Tél. 04 78 37 48 05 • Fax 04 72 18 65 52 •
contact@centraliens-lyon.net • www.centraliens-lyon.net •